

Branche Activités du Déchet

la
cgt
transports



LOI
TRAVAIL
XXL

LE MARDI 12 SEPTEMBRE
– Je propose, j'agis pour le progrès social –

LE 12 SEPTEMBRE 2017
UNE GRANDE JOURNÉE
DE GRÈVE ET D'ACTIONS

LOI TRAVAIL XXL ON N'EN VEUT PAS !
120 ANS DE
CONQUIS
SOCIAUX REMIS
EN CAUSE SANS
NEGOCIATION

↳ Méthode fort contestable des négociations à la 'MACRON'

Les organisations syndicales ont été 'concertées' individuellement

→ 6 fois et 1 heure chacune



→ Pendant ce temps, le gouvernement présente une loi d'habilitation, pour pouvoir légiférer par ordonnances, et **SANS aucun DEBAT** à l'Assemblée Nationale !



*Le discours gouvernemental sur la « concertation » c'est de la langue de bois !
Le gouvernement veut aller vite et frapper fort via les 'Ordonnances', en faisant passer en force son projet ultralibéral, destructeur de tous les acquis sociaux, les droits protecteurs de tous les salariés.*

↳ Un contenu de la loi travail 2 tout aussi contestable

Négociation
d'entreprise
plus forte que
la loi

Plafonnement
des indemnités
prud'homales et
facilitation des
licenciements

Tout pouvoir aux
entreprises,
> risques =
*baisse salaires,
augmentation temps de
travail etc..*

Modifications du
contrat de travail
⇒ refus du salarié
= salarié licencié

Référendum
à l'initiative
des patrons
= chantage
permanent

Rôle normatif
des accords de
branche
restreint

Fusion des
instances
représentatives
du personnel :
fin de proximité

**IL FAUT EN FINIR
AVEC
L'AUSTÉRITÉ !**
**TOUS ENSEMBLE LE
12 SEPTEMBRE
PAR
LA MOBILISATION**

CDD
« à vie »

Remise
en cause
travail de
nuit
21h/6h

Compte
PENIBILITE remis
en cause.
⇒ le salarié ne
pourra plus
refuser les
modifications

Salariés des activités du Déchet > **SNAD, FEDEREC, FNSA et 3 D**

Crions-le Haut et Fort dans les rues, tous le 12 septembre !



Le **12** septembre

→ **TOUS ENSEMBLE** marchons ←
contre la casse du droit du travail !



UN RETOUR AU 19^{EME} SIECLE ...
vous trouvez ça normal vous ?
A la Cgt on trouve pas ça normal

**Les ordonnances
du Gouvernement écrasent
les acquis des salariés ...**

**... Une loi qui nous ramène
aux dispositions légales
d'avant 1908**

Le projet commun gouvernement et patrons va affaiblir les droits des salariés et renforcera le pouvoir des employeurs ...

**L'accord d'entreprise qui s'opposera au contrat
de travail modifiera le temps de travail, les
rythmes et sa rémunération**

Ce sera une remise en cause du SMIC, voire des
grilles salariales existantes dans les entreprises.

→ **Le salarié refusant la modification de son
contrat de travail sera licencié.**

**CDI de chantier ou d'opération,
c'est l'instauration du CDI à durée
déterminée avec encore moins de droits
que les CDD actuels.**

Exemples :

☞ Je suis conducteur ; ma tournée et/ou mon
service est supprimé ou réorganisé alors que mon
contrat stipule que je suis sur cette activité.

→ **Mon contrat est terminé !**

☞ Je suis personnel sédentaire, mon contrat précise
que je suis rattaché à une activité spécifique celle-ci
prend fin en 2017. → **Mon contrat sera terminé !**

**Généralisation du référendum à
l'initiative des patrons**

C'est le chantage permanent afin que les
salariés acceptent des droits et garanties
revus à la baisse !

**Travail de nuit : c'est la remise en cause
des horaires de travail de nuit 21h/6h.**

En raccourcissant les périodes de travail de
nuit il y aura obligatoirement un effet négatif
sur les heures supplémentaires, les repos et bien
entendu, la rémunération.

→ **Ne plus les comptabiliser en temps de travail
effectif, c'est augmenter la durée du travail
au-delà des 35h.**

**Fusion des institutions
représentatives du personnel**

C'est la généralisation de la délégation
unique et **donc moins de droits et moins de
moyens pour la défense des salariés** et de
leurs revendications, c'est **l'éloignement** des
Représentants des Salariés des lieux de tra-
vail et **la fin** du Délégué Syndical, donc du
Syndicat dans l'entreprise !

→ **Le plafonnement des
indemnités prud'homales permettra à
l'entreprise d'encadrer les coûts.**

→ **Pas de plan social pour
les licenciements économiques de
20 personnes (et non plus 10) dans les
petites entreprises.**

IPNS le 23/8/2017 - ne pas jeter sur la voie publique

Le Collectif CGT de la Branche des activités du Déchet

**Nous revendiquons ▶ l'augmentation des salaires ▶ la réduction du temps de travail
▶ la pris en compte de la pénibilité avec départ anticipé pour les salariés de
l'activité du déchet ! Crions-le Haut et Fort dans les rues, tous le 12 septembre !**

